



Compte Rendu AG 27 juillet 2024

● *Rapport d'activité 2023*

Bonjour à toutes et à tous,

Je voudrais faire un bref historique pour ceux qui suivaient d'un peu loin l'évolution de l'envasement suite à l'implantation de bouchots.

Lorsque je parle avec des gens de l'envasement 90% d'entre eux répondent : c'est de la faute au barrage. Ceci est inexact :

- En effet, dès 1905, la Municipalité de Pénestin protestait contre les extensions de bouchots car elle avait constaté que, depuis l'implantation des bouchots en 1880, l'envasement avait été plus important qu'au cours des deux siècles précédents !
- Dans l'autorisation de construction du barrage, il est mentionné que l'Institut ayant en charge l'aménagement de la Vilaine (IAV) doit maintenir le niveau des fonds au niveau qu'il avait avant la construction du barrage !

Cette obligation n'a jamais été respectée par l'IAV pas plus que par l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin Vilaine). Quant aux municipalités, elles ont dû mettre ce texte aux oubliettes.

Le barrage et le laxisme de l'administration n'ont pas arrangé les choses !

Quand nous avons déposé plainte au Tribunal Administratif en même temps que les jeunes mytiliculteurs ; ceux-ci nous avaient prévenus qu'après l'annulation du projet ils en redéposeraient un nouveau.

Nous avons rencontré Monsieur le Maire et il nous a confirmé qu'à sa connaissance il n'y avait pas de projet déposé en préfecture. Cela est-il dû au Covid ou à la mésentente des mytiliculteurs ?

Depuis plusieurs années nous cherchons à obtenir un rendez-vous avec Monsieur le préfet ; mais il y a un problème car celui-ci change tous les ans. Le nouveau préfet arrive en général en juillet et à son arrivée il doit faire le point avec ses services et les élus du département et n'est pas disponible pour une réunion. Ensuite le préfet pense à sa prochaine affectation et cela ne sert à rien. Nous espérons avoir cette année une réunion avec le préfet. Quand nous rencontrons le préfet il nous demandait, au cours de la réunion, combien nous avons d'adhérents ; ce nombre est donc très important.

Parlez- en à vos enfants, voisins et amis afin de maintenir un nombre élevé d'adhérents !

Quand un projet est déposé c'est très difficile de s'y opposer. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons anticiper le dépôt d'un projet.

Nous sommes pour le développement de la mytiliculture mais sur filières. Ce qui entraîne le changement de matériel !

Notre association a été créée, en 1997 pour déposer plainte suite à la demande de déplacement des bouchots en Baie de Kervoyal ; aucune association de Kervoyal ne voulait le faire. Depuis cette date nous n'avons jamais vu les écologistes se soucier de la protection du littoral.

Dans le cadre de nos actions et de nos relations avec la mairie, nous avons écrit à Monsieur le Maire pour lui signaler le non-entretien de certains accès à la plage de Landrezac qui sont dangereux. Si vous constatez des problèmes concernant le littoral, prévenez-nous !

Le rapport du Président est adopté à l'unanimité

● ***Election des membres du CA (Conseil d'Administration)***

Renouvelables :

Mme Mireille MATHIEU

Mme Anne Marie GRAIGNIC

M Pierre LAURENCIN

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

● ***Rapport financier 2024 (exercice comptable 2023)***

Présentation des comptes par le trésorier Louis MADELEINE

Année 2023

Recettes = 2695€

Dépenses = 1365,95€

Résultat = 1330€

Ce résultat positif est très important pour compléter la réserve qui risque de nous être nécessaire au cas où un nouveau projet de bouchots serait déposé en préfecture.

Les dépenses concernent :

- L'assurance,
- Le secrétariat,
- L'informatique,
- Les frais postaux et bancaires,
- Ainsi que les invitations et le pot de l'AG.

Le bilan présenté par louis MADELEINE est adopté à l'unanimité

• ***ACTIONS A PREVOIR EN 2024-2025***

Comme je vous l'ai dit le nombre d'adhérents est essentiel. Il faut que chacun d'entre vous fasse adhérer ses enfants, petits enfants majeurs, ses voisins et amis.

Nous avons fait une demande pour rencontrer le Préfet pour lui parler du littoral ; nous attendons sa réponse pour connaître la date.

Je vous rappelle que, depuis la création de la CDBK, jamais une association de défense de l'environnement ne s'est manifestée pour protéger le littoral de l'envasement. Les politiques et les écologistes, on ne les voit que pour les élections !

La distribution de tracts ne peut se faire que si vous êtes assez nombreux à participer êtes-vous disponible ; si oui envoyez votre réponse par mail : jacques.mathieu38@orange.fr.

Il n'y a pas aujourd'hui de projet déposé, mais il faut rester vigilant ! et être prêts pour d'éventuelles actions (y compris contentieux) dès qu'un nouveau projet serait proposé et cela coûtera cher !

Il y a un site internet que vous pouvez consulter au : www.damgan-defenselittoral.fr

Un de nos adhérents, M. Pascal BOZO, a évoqué au cours de la réunion de créer un groupe de réflexion sur les accès aux plages et les fonds marins proches du littoral.

Bien amicalement à tous,

Le Président

Jacques MATHIEU



Bulletin d'adhésion



COMITE DE DEFENSE DE LA BAIE DE KERVOYAL ET DU LITTORAL DAMGANAIS BULLETIN D'ADHESION 2024



Mme, Mlle, Mr Nom Prénom

Date de naissance/..... /

Adresse Résidence principale :.....

Résidence secondaire :.....

Téléphone(s) :.....

Portable (s) email

Cotisation : cinq euros (5€) X € Paiement par : chèque ☐

Don* : 30€, 50€, 100€ autre € espèces ☐

Un reçu fiscal sera envoyé Total €

Adhère à l'Association du CDBKLD. Date : / /2024

Signature

Pensez à intégrer les adhésions de tous les membres de votre famille dans votre versement.

A renvoyer à CDBKLD Boite Postale 19 56750 DAMGAN

Site de l'association : <https://www.damgan-defenselittoral.fr/>